

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

10 MAI 2012

Madame Geneviève GALLOT
Directrice de l'École nationale
supérieure des arts décoratifs
3, rue d'Ulm
75005 PARIS

Nos réf. : CC/3005/DLA/MPA

Madame la Directrice,

Vous avez été confirmée dans votre mandat de directrice de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) pour une durée de trois ans par décret du Président de la République, à compter du 11 décembre 2011.

En renouvelant votre mandat, je souhaite voir se poursuivre les actions entreprises lors de votre précédent mandat en termes de gouvernance et de pédagogie, afin que l'École nationale supérieure des arts décoratifs s'affirme comme un pôle d'excellence européen pour l'enseignement supérieur de l'art et du design.

Il importe aujourd'hui de parachever l'inscription de l'établissement dans le processus de Bologne (LMD) en développant des partenariats de recherche avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français et étrangers, et plus particulièrement avec les établissements impliqués dans le PRES Paris Sciences et Lettres (PSL) dans le cadre d'un doctorat en art et dans l'association Art et Recherche, en cours de constitution. L'École nationale supérieure des arts décoratifs doit contribuer au succès de ce projet aux côtés des autres établissements du ministère chargé de la culture, tout en préservant sa singularité.

Vous approfondirez les liens que vous avez pu établir avec les formations d'arts appliqués à tout niveau du cursus, en multipliant les passerelles avec les établissements délivrant des diplômes supérieurs d'arts appliqués (DSAA), afin de favoriser l'accès de ces formations au cursus LMD.

Dans le cadre de la mission d'enseignement supérieur, vous conduirez une réflexion permettant de mettre en place une politique de formation continue innovante. Vous aurez également à cœur de poursuivre l'insertion professionnelle des diplômés et toute activité destinée à développer le rayonnement de l'école.

.../...

Je vous demande d'apporter une grande attention à la gestion interne de l'école et à la mobilisation de tous autour de son projet pédagogique. La création d'une direction de la recherche vous offre l'opportunité de rendre plus lisible l'organigramme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer la direction des études, qui doit assurer un rôle d'interface essentiel pour l'adhésion des enseignants à la politique d'ouverture que vous avez engagée.

La gestion des ressources humaines et le dialogue social doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Vous ferez évoluer votre règlement intérieur, en précisant les droits et obligations des étudiants et ceux des agents de l'École nationale supérieure des arts décoratifs et qui favorisera un dialogue régulier entre la direction des études, les étudiants et les assistants techniques. Dans le cadre du développement de l'autonomie pédagogique de l'établissement, vous renforcerez le positionnement du conseil des études et de la recherche comme instance de référence en matière de pédagogie.

La mise en œuvre de votre projet d'établissement s'inscrit naturellement dans le respect des budgets et des équilibres financiers approuvés par le comité d'administration. Vous vous efforcerez de développer les ressources propres de l'établissement et dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, vous rechercherez les pistes d'économie possibles.

Il conviendra également d'exercer la plus grande vigilance à l'égard des éléments qui se rattachent, d'une part, à la sécurité des salariés et du public, d'autre part, à l'accueil des personnes handicapées.

Je vous demande également, comme à tous les établissements de mon ministère, de prendre en compte les problématiques liées au développement durable. De même, vous aurez à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces objectifs devra figurer dans un contrat de performance signé entre l'État et votre établissement, qui devra être conclu d'ici la fin du premier semestre 2012.

Enfin, vous veillerez à mettre en place un dialogue constructif et régulier avec la direction générale de la création artistique, dont la tutelle permettra d'accompagner votre développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes hommages respectueux.


Frédéric MITTERRAND